

Res
HJ13
A29c
1990

le 20 février 1990

Le budget en bref

Canada

Depuis 1984, ce gouvernement suit un programme cohérent et complet qui devrait permettre aux Canadiens de bénéficier d'une qualité de vie et d'une hausse de niveau de vie sans équivalent dans le monde.

L'un des éléments cruciaux de ce programme a consisté à reprendre en main les finances de la nation.

Nous avons accordé à cet objectif une importance tout à fait prioritaire. En effet, en l'atteignant, nous aurons une plus grande marge de manoeuvre et plus de liberté d'action pour faire face aux priorités de notre gouvernement et des Canadiens.

J'enjoins les Canadiens à nous appuyer en participant à un large programme qui renforcera nos efforts de compression des dépenses publiques. Ce programme nous permettra de rester sur la voie de la réalisation des objectifs que j'ai exposés dans mon dernier budget:

- Nous ramènerons le déficit à \$28.5 milliards l'an prochain.
- Nous le diminuerons de moitié pour le ramener à \$14 milliards au cours des trois années suivantes.
- Nous le réduirons encore, à \$10 milliards, l'année suivante.

Cela signifie que, dans cinq ans, le gouvernement commencera à rembourser ses obligations et bons du Trésor. Le pays sera nettement engagé sur le chemin d'une diminution sensible de la dette publique.

Les Canadiens savent que de tels progrès ne s'obtiennent pas aisément. Il n'existe pas de moyen indolore de réduire les dépenses et de résoudre le problème du déficit. Nous comprenons que, tout au long de ce processus, nous avons exigé beaucoup des Canadiens.

La persévérance nous permettra d'être davantage maîtres de notre destinée et de pouvoir investir davantage dans la hausse du niveau de vie et l'amélioration de la qualité de vie de tous les Canadiens.

A handwritten signature in black ink, reading "Michael Wilson". The signature is written in a cursive, flowing style.

L'honorable Michael H. Wilson
Ministre des Finances

Préparer maintenant un avenir meilleur

Programme de gestion économique

Pour asseoir notre avenir sur des fondations économiques solides, le gouvernement continue d'appliquer son plan à long terme, le *Programme de renouveau économique*, exposé en novembre 1984. Ce programme comprend deux grands axes: remettre de l'ordre dans les finances publiques; et promouvoir un secteur privé dynamique, innovateur et compétitif.

Initiatives visant à renforcer l'économie

Le potentiel d'expansion et d'adaptation de l'économie a déjà été renforcé par l'adoption du Programme. Les initiatives comme l'Accord de libre-échange canado-américain, la déréglementation des secteurs de l'énergie et du transport, la privatisation de sociétés d'État, la réforme de l'impôt direct, la réforme proposée de la taxe de vente et la nouvelle Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, accroissent l'efficacité économique, améliorent la compétitivité et stimulent l'investissement. Ces progrès économiques se traduisent par une élévation du niveau de vie des Canadiens qui serait autrement impossible.

Le danger de l'inflation

Après sept ans de vive croissance économique, la demande de biens et de services a dépassé la capacité de production de l'économie. Cela a alimenté l'inflation. Le ralentissement actuel de l'économie contribue à réduire les contraintes, mais les tensions inflationnistes sous-jacentes restent trop fortes.

Contrôle de l'inflation

Il faut maîtriser les tensions inflationnistes et réduire l'inflation si l'on veut réaliser la forte croissance potentielle que les initiatives du gouvernement ont rendu possible. Le gouvernement reste déterminé à atteindre cet objectif. C'est la seule manière de faire baisser les taux d'intérêt, de les empêcher de remonter et de placer l'économie sur la voie d'une croissance vigoureuse et soutenable.

La réduction de l'inflation dépend essentiellement de l'évolution des coûts. Une réaction modérée des salaires et des prix est essentielle. Le gouvernement est déterminé à continuer de restreindre les salaires et les dépenses.

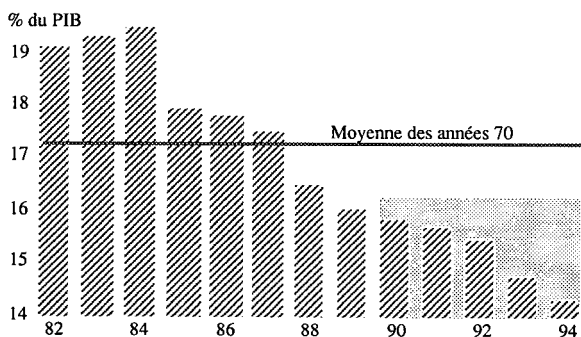
Poursuite de la réduction du déficit

En 1984, le gouvernement a été confronté à une situation financière critique. Le déficit avait triplé pour passer à plus de \$38 milliards en quatre ans seulement. La dette publique augmentait de plus de 20 % par année. Les frais de la dette publique absorbaient une proportion rapidement croissante des recettes fédérales. Le gouvernement a agi sans tarder afin de reprendre en main cette situation financière.

Progrès dans les compressions des dépenses

Des progrès appréciables ont été réalisés dans l'assainissement des finances publiques grâce à la réduction des dépenses et à l'élimination du gaspillage et des sources d'inefficacité dans les activités gouvernementales.

Contrôle des dépenses



En décembre, le président du Conseil du Trésor a annoncé d'autres mesures afin d'éliminer le gaspillage, de rendre les activités plus efficaces et d'économiser \$1.4 milliard au cours des trois prochains exercices. Par exemple, les projets de construction fédéraux à Ottawa ont été gelés, les déplacements des parlementaires et des fonctionnaires ont été restreints, certains restaurants parlementaires vont être fermés, deux avions à réaction du gouvernement sont vendus et plusieurs organismes fédéraux sont fusionnés ou éliminés.

Les dépenses de programmes augmentent moins vite que l'inflation depuis 1984. Par rapport à la taille de l'économie, elles sont à leur plus faible niveau en près de 20 ans.

D'un déficit à un excédent d'exploitation

Quand le gouvernement est entré en fonction, les dépenses de programmes fédérales – toutes les dépenses à l'exception des frais d'intérêt – dépassaient de \$16 milliards les recettes. Elles sont maintenant inférieures de \$9 milliards aux recettes. Le gouvernement a transformé un déficit de fonctionnement en excédent – réussissant un revirement de \$25 milliards en cinq ans seulement. Près des 70 % de ces progrès sont dus aux compressions des dépenses.

Progrès dans la réduction du déficit

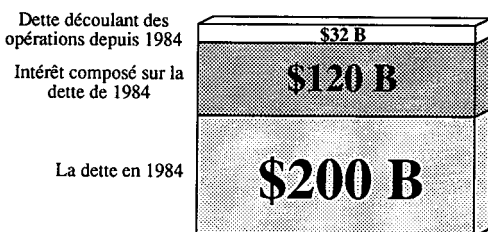
Grâce aux mesures prises en matière de dépenses et de recettes, le déficit est passé à \$30.5 milliards en 1989-90 d'un sommet de \$38.3 milliards. La croissance de la dette s'est fortement ralentie et est maintenant comparable à l'expansion de l'économie.

Continuité d'action

Des progrès appréciables ont été réalisés, mais la tâche n'est pas terminée. Bien que la croissance annuelle de la dette ait été ramenée de 24 % à moins de 10 % depuis 1984, la dette nationale est passée de \$200 milliards, à l'arrivée au pouvoir du gouvernement, à \$350 milliards à l'heure actuelle. Sur cette hausse, \$120 milliards – plus des 80 % – sont imputables à l'intérêt composé sur les \$200 milliards de départ. Cela

explique pourquoi le déficit n'a pas régressé davantage en dépit des compressions de dépenses et des hausses de recettes depuis 1984.

Cercle vicieux de la dette



L'énorme accumulation de la dette depuis 15 ans a enfermé la nation dans un cercle vicieux d'augmentation de la dette et des frais de service de la dette.

Depuis le budget d'avril 1989, des tensions inflationnistes plus fortes que prévu ont entraîné la persistance de taux d'intérêt plus élevés qu'on prévoyait. Il en est résulté une augmentation des paiements d'intérêt sur la dette.

Il faut prendre d'autres mesures si l'on veut maintenir le déficit sur la trajectoire décroissante tracée dans le budget de 1989.

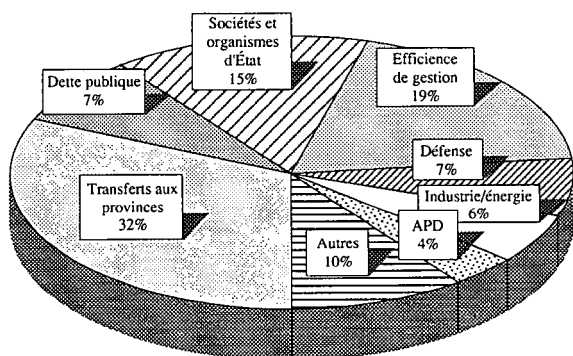
Plan de contrôle des dépenses

Le budget expose un Plan de contrôle des dépenses sur deux ans qui permettra au gouvernement d'atteindre l'objectif consistant à réduire le déficit de moitié d'ici 1993-94, et ce, sans augmenter les impôts.

Le Plan de contrôle des dépenses, combiné aux mesures annoncées en décembre par le président du Conseil du Trésor, permettra d'économiser \$3 milliards en 1990-91 et près de \$4 milliards en 1991-92. Les économies totales dépasseront \$19 milliards sur les cinq prochaines années.

\$3 milliards épargnés

1990-91



Le plan touche un large éventail de programmes, à l'exception des principaux programmes de soutien du revenu et des principaux transferts aux provinces à revenus plus faibles.

Après plusieurs années de restriction, il n'existe aucune façon indolore de réduire les dépenses. En élaborant les mesures, le gouvernement a tenu compte de la situation financière des Canadiens et des administrations publiques. Les mesures de restriction contribueront à la réalisation des objectifs de réduction du déficit exposés dans le budget d'avril 1989.

Principaux éléments du Plan de contrôle des dépenses

- *Le plan ne s'applique pas aux principaux transferts aux particuliers, c'est-à-dire les prestations aux personnes âgées, les allocations familiales, les pensions et allocations d'anciens combattants et les prestations d'assurance-chômage. Il ne touche pas non plus le programme de péréquation et les transferts du Régime d'assistance publique du Canada aux provinces à revenus plus faibles.*
- *Un certain nombre de programmes voient la croissance de leurs dépenses limitée à 5 % par an, à savoir les paiements du Régime d'assistance publique du Canada aux provinces en bonne posture financière – l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta; et certaines dépenses consacrées aux sciences et à la technologie et aux programmes des Indiens et Inuit. Les dépenses consacrées à l'aide à l'étranger et à la défense, qui ont subi d'importantes coupures dans le budget de 1989, seront également maintenues à une croissance au taux de 5 %.*
- *Pour un certain nombre de programmes, les dépenses seront maintenues aux niveaux de 1989-90 pendant deux ans. Les transferts totaux par habitant – espèces et points d'impôt – aux provinces dans le cadre du Financement des programmes établis demeureront constants. Le total des transferts de FPE continuera d'augmenter en fonction de la population.*

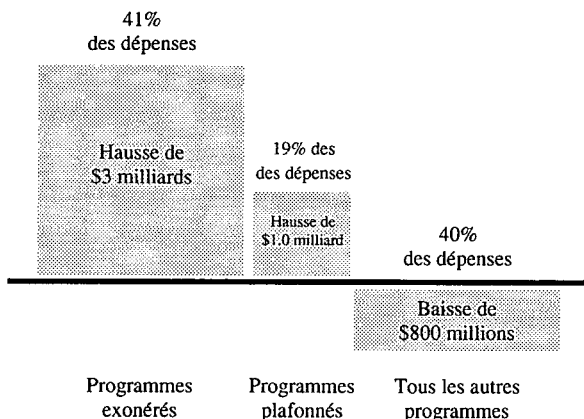
- *Un certain nombre de programmes ont été réduits ou éliminés.* Le gouvernement ne donnera pas suite à son offre d'aide à la construction du projet de sables bitumineux OSLO. Le Programme de stimulation de l'exploration minière au Canada et le projet de brise-glace Polar 8 sont annulés.
- À quelques exceptions près, les subventions aux entreprises seront éliminées et l'aide financière, remboursable selon des modalités plus rigoureuses. Cela renforcera la priorité accordée par le gouvernement au développement économique plutôt qu'aux subventions au secteur privé.
- Toute une gamme d'autres mesures seront prises afin de *rendre l'administration fédérale plus efficace et moins coûteuse.* D'autres sociétés d'État seront privatisées, notamment Petro-Canada et Télésat Canada. Le plafonnement à 2 % de l'augmentation annuelle des budgets de fonctionnement et d'entretien des ministères est prolongé jusqu'en 1994-95.

Réduction des dépenses fédérales

Par ces mesures, le gouvernement fédéral s'est encore serré la ceinture. Il continuera de réduire ses dépenses. Les dépenses consacrées aux programmes autres que ceux qui sont exonérés ou plafonnés – environ 40 % de toutes les dépenses de programmes fédérales – diminueront au cours du prochain exercice et s'établiront à plus de \$800 millions en-deçà des dépenses de cette année.

Plan de contrôle des dépenses

1990-91

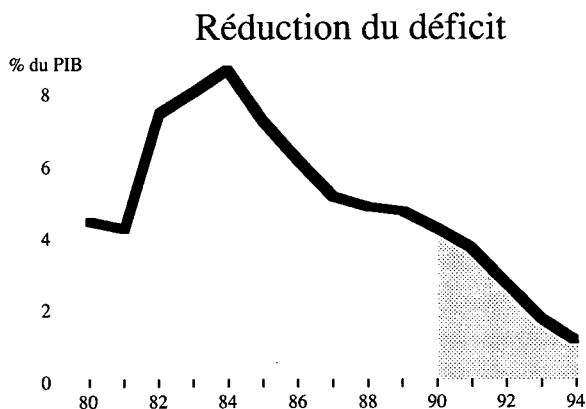


La croissance de l'ensemble des dépenses de programmes fédérales sera limitée à 3 % l'an prochain, nettement moins que l'inflation prévue. À titre de comparaison, les droits au titre des principaux programmes de transferts fédéraux-provinciaux devraient croître à peu près au même rythme que les dépenses de programmes fédérales l'an prochain.

Leur croissance moyenne sera d'environ 2.3 % pour l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique et de 4 % pour les provinces de l'Atlantique. Les provinces à revenus plus faibles continueront de bénéficier d'un soutien fédéral proportionnellement plus important que celles à revenus élevés.

Comment le budget renforce les finances nationales

Le budget restaure la trajectoire financière tracée en avril 1989. En 1990-91, le déficit sera ramené à \$28.5 milliards. Il diminuera de plus de moitié pour tomber à \$14 milliards d'ici 1993-94.



L'objectif consistant à ramener la croissance de la dette nationale en-deçà du taux d'expansion de l'économie sera atteint en 1992-93.

Les frais de la dette absorberont une part de plus en plus faible de chaque dollar de recettes, passant d'un sommet de 35 cents en 1989-90 à environ 26 cents en 1994-95.

En 1994-95, le gouvernement commencera à rembourser ses obligations et bons du Trésor. Les dépenses de programmes baisseront à 14.2 % du revenu national, leur plus faible niveau depuis la fin des années 60. L'excédent de fonctionnement (l'excédent des recettes sur les dépenses de programmes) atteindra \$31 milliards.

Comment le budget renforce l'économie

Les mesures de ce budget aideront à freiner l'inflation et instaureront des conditions plus propices à une baisse des taux d'intérêt. Cela aidera à réduire davantage le déficit au cours des prochaines années. Une inflation et des taux d'intérêt moins élevés ainsi que des déficits réduits se renforceront mutuellement et permettront de revenir à une croissance et à une création d'emplois vigoureuses et soutenues. Ils permettront de réaliser la production accrue qu'ont rendue possible les réformes économiques du gouvernement.

À mesure que le fardeau de la dette diminuera, le gouvernement retrouvera la capacité de manoeuvre voulue pour choisir réellement le genre de pays que les Canadiens veulent transmettre à leurs enfants. Ces choix seront établis dans un climat d'inflation en baisse, de taux d'intérêt moins élevés, de croissance économique durable et d'accroissement de l'emploi et des possibilités dans toutes les régions du Canada.

Compressions de dépenses et initiatives de gestion – décembre 1989 et février 1990

1990-91
(millions
de dollars)

Principaux programmes exonérés

- Principaux transferts aux particuliers: sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti, allocations familiales, allocations et pensions d'anciens combattants et prestations d'assurance-chômage.
- Principaux transferts aux provinces: péréquation et Régime d'assistance publique du Canada pour les provinces bénéficiant de la péréquation.

Programmes limités à une croissance annuelle de 5 % pendant deux exercices

- | | |
|---|-----|
| • Sciences et Technologies | 38 |
| • Programme des Indiens et Inuit | 50 |
| • Régime d'assistance publique
du Canada (provinces ne
bénéficiant pas de la péréquation) | 75 |
| • Défense | 210 |
| • Aide publique au développement | 116 |

Programmes gelés pendant deux ans

- | | |
|--|-----|
| • Financement des programmes
établis (par habitant) | 869 |
| • Transferts d'impôt sur le
revenu d'utilités publiques | 16 |
| • Société Radio-Canada | 5 |
| • Société Téléfilm Canada | 6 |
| • Société pour l'expansion des
exportations | 25 |
| • Marine Atlantique | 4 |

1990-91
(millions
de dollars)

Programmes réduits

- Subventions et contributions
 - Secrétariat d'État 23
 - Santé nationale et Bien-être social 12
- Ports pour petites embarcations 4
- Société canadienne d'hypothèques et de logement 16

Programmes ou projets éliminés

- Programme de stimulation de l'exploration minière 50
- OSLO (l'épargne débute en 1991-92)
- Polar 8 84

Mesures de gestion

- Sociétés et organismes d'État 401
- Initiatives de gestion
 - meilleure perception des sommes à recevoir 167
 - accélération des remises de la Banque du Canada 400
 - gestion plus efficace 12

Économies connexes sur les frais de la dette publique 200

Ensemble des économies produites par le plan de contrôle des dépenses 2,782

Compressions de dépenses et améliorations de gestion de décembre 1989 246

Effet total des mesures 3,028*

* Les mesures traduiront une épargne supplémentaire de \$3,779 millions la seconde année, et de \$19,495 millions au total sur cinq ans.

Pour plus de renseignements sur le budget ou pour obtenir des exemplaires du discours ou de la brochure intitulée «Où va l'argent de vos impôts», composez le:

1-800-267-6640

(français)

1-800-267-6620

(anglais)

1-800-267-6650

(appareil pour malentendants)



Ministère des Finances
Canada

Department of Finance
Canada